



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armes à feu

Question écrite n° 83578

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le rapport d'information de la commission des lois de l'Assemblée nationale sur les violences par armes à feu et l'état de la législation. Ce rapport préconise notamment d'améliorer la coopération au sein de l'Union européenne sur le contrôle des armes à feu, en intensifiant et renforçant les coopérations transfrontalières, en particulier dans le cadre de l'espace Schengen, afin de tarir les sources des trafics d'armes légères notamment en adoptant de nouveaux instruments juridiques communs plutôt que des conventions bilatérales. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83578

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7784

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)